

ENVOYÉ PAR COURRIEL

Le 27 mai 2020

Dr Horacio Arruda
Directeur national de santé publique et sous-ministre adjoint
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Objet : Révision relative au mode de transmission de la COVID-19

Dr Arruda,

Une série de mesures mises en œuvre dans le réseau de la santé et des services sociaux se fondent sur des recommandations issues de l'INSPQ.

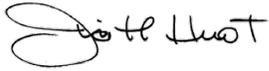
Or, plusieurs recommandations de l'INSPQ, notamment celles relatives à la protection respiratoire, se basent sur l'hypothèse d'une transmission prédominante par gouttelettes. Pourtant, nombre d'études scientifiques récentes évoquent la possibilité d'une transmission par aérosols, et ce, au-delà des interventions médicales générant des aérosols. D'ailleurs, au 13 mars 2020, cette même question ne faisant pas l'objet d'un consensus au sein de la communauté scientifique, et compte tenu de l'expérience du SRAS en 2003, nous nous étonnions déjà du fait que l'INSPQ s'était éloigné du principe de précaution en épousant l'hypothèse d'une transmission prédominante par gouttelettes comme fondement principal de ses recommandations, sur recommandation du comité sur les infections nosocomiales du Québec (CINQ).

Or aujourd'hui, il nous apparaît inconcevable qu'après près de 3 mois, et alors même que 5000 travailleuses et travailleurs de la santé ont été infectés par la COVID-19, dans certains cas au prix de leur vie, cet enlignement n'ait pas encore fait l'objet d'une révision, ni de la part de l'INSPQ, ni de la part de la DNSP.

Le tout nous semble urgent, alors que nombre de mesures en matière de santé au travail, incluses dans les recommandations de l'INSPQ, découlent de consensus des experts du Comité sur les infections nosocomiales du Québec (CINQ). Or à la lumière de la situation actuelle, et dans la perspective de bien nous préparer à affronter une éventuelle deuxième vague, le temps est venu d'ajuster les mesures de protection au travail en appliquant le principe de précaution.

Nous vous sollicitons donc pour vous demander d'utiliser vos pouvoirs afin qu'une révision de cette position soit immédiatement effectuée, considérant les incertitudes scientifiques quant au mode de transmission.

Veuillez accepter mes salutations distinguées,



Judith Huot
Première vice-présidente
Fédération de la santé et des services sociaux-CSN

JC/cm

C.C. : Jean Boulet
Ministre du Travail